



Renseignement sur mon mariage

Par **didinerali**, le **03/07/2009** à **18:55**

Bonjour,

juste une question a poser en espérant que quelqu'un pourra me répondre voila j'envisage de me marier avec mon conjoint qui lui ai algérien arriver en France en 2000 avec un visa touristique donc se retrouve en situation irrégulière.

j'ai déposer une demande de mariage a la mairie de chez moi nous avons été auditionner par le maire tous les 2 séparé puis ensemble mon mari n'arrivait pas a dire mon nom de famille j'ai vu dans le regard du maire un doute d'un mariage blanc hors s'est loin d'être le cas on es ensemble depuis 1 an et vivons ensemble depuis 6 mois j'ai bien préciser au maire que la demande de mariage venait de moi que s'était par amour que l'on se mariait mais bref j'ai bien vu qu'il outrepassait son droit comme nous poser des question un peu spéciale du genre vu que votre conjoint ne peut pas travailler a quoi passe t'il sont temps etc etc notre dossier es parti au procureur qui lui seul dira oui ou non nous pouvons nous marier existe t'il une démarche a faire en cas ou celui ci voudrai s'opposer a notre union qui entre nous énerve un peut quand même limite en France on doit nous dire avec qui on doit se marier hallucinant quand même MERCI [fluo][/fluo]

Par **jeetendra**, le **03/07/2009** à **20:29**

bonsoir, il n'y a rien de grave à ce stade, il s'agit tout simplement d'une [fluo]audition préalable à la publication des bans [/fluo]: entretien où les deux futurs époux sont reçus par l'officier d'état civil pour vérifier leur consentement au mariage. Cette mesure est destinée à prévenir les mariages forcés, de complaisance c'est tout, ça n'ira pas plus loin. Cordialement

Par **didinerali**, le **03/07/2009** à **22:16**

merci pr votre réponse mais pourquoi s'est le procureur qui décide pour mon mariage vu que MR le maire nous a dit qu'il renvoie notre dossier au procureur avec 1 compte rendu qu'ont doit signer lundi ??? sa ira pas plus loin pourtant le maire nous a dit que seul le procureur qui décide du mariage ou non et mon mariage s'est le 24 juillet et mes témoins ne peuvent pas venir après cette date tous on réservé leur vacances si je doit décaler le mariage je me retrouve sans témoin s' est vraiment sympa de votre part pour toutes les réponses que vous me donnez s'est franchement agréable et désoler pour mes questions qui j'espère ne vous soule pas trop